

## Compte-rendu conseil municipal du 17/11/2025 - Commune de Vibraye

### FINANCES

- **Tarifs 2026**

M. le Maire propose de délibérer pour fixer les tarifs qui seront applicables à partir du 1er janvier 2026. Il indique qu'une revalorisation de 2 % des tarifs communaux est envisagée, et présente les modifications ainsi apportées.

Concernant les activités du service enfance, M. le Maire précise qu'ils seront présentés au conseil municipal en décembre, après avoir été étudiés et travaillés par la commission enfance-jeunesse.

*M. E. Martineau, adjoint en charge des finances, ajoute que les tarifs suivants n'ont pas été augmentés : cautions des salles et des mobiles-homes, entrées des spectacles communaux programmés au Quai des Arts.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les tarifs 2026 ainsi présentés.

- **Assainissement collectif – Tarifs 2026 et contre-valeur redevance de performance du réseau d'assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Considérant que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 par :

- une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.
- deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part. La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance d'assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant que l'Agence de l'eau Loire Bretagne a fixé à 0.28 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026.

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient de modulation global de la performance des systèmes d'assainissement de la commune de Vibraye est de 0,319.

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs d'assainissement suivants, et précise qu'ils seront applicables à compter du 1er janvier 2026 :

- Branchements normaux et communaux : 47.48 €
- M3 consommé : 0.50 €
- Contre-valeur « Redevance performance des réseaux d'assainissement » : 0,10 € HT /m3
- **Adhésion au groupement de commandes Espace Numérique de Travail 2026-2030**

M. le Maire rappelle que l'inspection académique a développé un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles depuis 2013. Le site est accessible aux enseignants, aux élèves et à leurs parents. Son accès est financé par les communes, en fonction du nombre d'élèves qui y ont accès. Un nouveau groupement de commandes va être constitué par l'Académie de Nantes pour la période 2026-2030. Il est proposé à la commune d'y adhérer pour qu'enseignants, élèves et familles continuent à bénéficier de l'accès à l'ENT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la mise en place d'un espace numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention et les documents nécessaires à ce projet.

- **Demande de gratuité de la salle des fêtes le 28 juin 2026 – 120 ans du Grand Prix 1906**

M. le Maire indique qu'à l'occasion des 120 ans du Grand Prix 1906, l'association du Comité de Sauvegarde du 1er Grand Prix organise une cérémonie itinérante dans les communes traversées en 1906. Il ajoute qu'une halte sera prévue à Vibraye le dimanche 28 juin 2026, et que l'association sollicite la commune pour utiliser gratuitement une salle (pour le repas du midi), et un parking (pour l'exposition de véhicules anciens).

La salle polyvalente et son parking pourraient convenir. M. le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité décide d'accorder la gratuité de la salle polyvalente le 28 juin 2026 au Comité de Sauvegarde du 1er Grand Prix, à l'occasion de la cérémonie anniversaire des 120 ans du Grand Prix 1906.

- **Décision modificative n°6 – Budget principal**

M. le Maire indique que les subventions suivantes ont été accordées à la commune :

- Subvention de la Région pour l'aménagement de l'Avenue de la Gare et la création de voies douces.
- Subventions d'Etat (DETR) pour l'aménagement de l'Avenue de la Gare et la création d'un réseau de vidéoprotection.

M. le Maire ajoute qu'une décision modificative est nécessaire pour les inscrire au budget principal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative ainsi présentée.

## **PERSONNEL**

- **Instauration de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation**

M. le Maire indique que l'article L. 827-9 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

Il ajoute que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette participation peut intervenir au titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

M. le Maire précise que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année. Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la collectivité participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière

de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail. L'agent produira un justificatif de cette labellisation chaque année.

- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

## TRAVAUX

- **Travaux en cours**

Au **cimetière**, les tombes militaires ont été rénovées, avec notamment l'installation de croix et de plaques nominatives.

En ce qui concerne **l'aménagement de l'Avenue de la Gare**, le revêtement de la piste cyclable et piétonne située dans le secteur d'« Essity » est fait. La voirie sera quant à elle terminée en fin de semaine prochaine sur cette partie de la voie. La dernière phase des travaux (secteur de la ruelle des Pélouins) débutera ensuite. Citéos interviendra semaine 51 pour installer les mâts d'éclairage public.

Les travaux de la Colas seront suspendus du 18 décembre à la mi-février 2026 en raison de la fermeture annuelle de la centrale à enrobés. Ces derniers seront donc réalisés courant février.

En ce qui concerne les **travaux de voirie 2025** :

- L'accès PMR au quartier Croizat (côté MAM) a été refait.
- Le chemin piéton situé derrière la Poste et la maison de retraite a été goudronné.
- Rue Xavier Boutet, l'enrobé de la voirie située entre la ruelle des Pélouins et le carrefour avec l'Avenue de la Gare a été refait. Suivra ensuite le marquage des passages piétons.

La construction de la **Maison des Assistantes Maternelle** se poursuit dans le respect des délais prévus. La fin des travaux est prévue vers le 20 décembre prochain.

Le marquage au sol du virage situé devant la Maison de Santé Pluridisciplinaire va être revu et refait par la communauté de communes pour ne pas que les véhicules se déportent sur la voie de gauche (dans le sens rond-point de la Gare / sortie de la ZA côté cimetière).

## DIVERS

- Mme C. Derré présente les **bilans des activités du service enfance-jeunesse** :

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement vacances d'été 2025 :

L'accueil de loisirs a accueilli dans les locaux de l'école entre 60 et 123 enfants par jour (environ 115 en 2024). En revanche, peu de vibraysiens ont fréquenté l'accueil, et les enfants des communes extérieures (voire extérieures à la communauté de communes) sont

majoritaires. Ce constat traduit un besoin des familles, et une offre d'accueil insuffisante dans le secteur. Cet élément sera à intégrer dans la Convention Territoriale Globale de la Communauté de Communes, et une réflexion à l'échelle communautaire.

L'équipe d'animation était composée de 14 personnes sur le premier mois, et de 10 personnes sur le deuxième. Plusieurs thématiques ont été déclinées en activités :

- Pour les 3/5 ans : ateliers créatifs et manuels, jeux de motricité, jeux sportifs, ateliers cuisine et ateliers autonomes, piscine...
- Pour les 6/8 ans : ateliers bricolage, grand jeu avec pour thème « les aventuriers », cuisine, jeux sportifs au gymnase, piscine, équitation...
- Pour les 9/ans : grands jeux, bricolages, sorties sportives, piscine, équitation, sorties en forêt, cuisine...

Différentes sorties ont aussi été proposées sur l'été (zoo de la Flèche, acrobranches, Ludy kids, laser game). Dans le cadre du Monument du Mois, les enfants ont enfin eu l'opportunité de créer des fresques emblématiques de la commune avec l'appui d'un artiste professionnel.

Deux séjours ont enfin été organisés à Morannes sur Sarthe (21 enfants pour le séjour des 9/11 ans et 14 enfants pour les 6/8 ans). Les retours des enfants et des familles sont positifs.

➤ **Vacances d'octobre 2025 - Accueil ados :**

Sur les deux semaines d'ouverture, 33 jeunes ont été accueillis sur le site de la Gare (28 ados de 11-13 ans et 5 ados de 14-17 ans / 15 garçons et 18 filles).

Les jeunes sont majoritairement vibraysiens, mais le transport permet aussi de prendre en charge des enfants hors commune. A noter également que 8 participants résident dans des communes hors communauté de communes.

Deux sorties ont été organisées sur la période : laser Game (15 jeunes) et trampoline Park (21 participants). D'autres activités (grands jeux à thèmes, activités manuelles, tournoi de jeux vidéo, activités sportives au gymnase) ont été proposées aux jeunes. Les sorties et les activités sportives ont particulièrement été plébiscitées.

Le bilan de cette période est positif compte tenu du nombre de participants (garçons et filles). Le transport sur les communes extérieures de la CCVBA bien apprécié des familles.